



CCCD/RR

D É C I S I O N

Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant–Derval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 portant délégation du Conseil Communautaire au Président d'une partie de ses attributions,

Vu la délibération n°2020-041 du 24 juin 2020 précisant les délégations du Conseil Communautaire accordées au Président, et notamment la possibilité de procéder à la réalisation des emprunts dans les limites fixées par le Conseil Communautaire lors du vote du budget,

Vu le vote du budget primitif 2022 du budget annexe SICTOM en date du 7 avril 2022,

Vu les réponses obtenues lors de la consultation des établissements bancaires,

DECIDE

ARTICLE 1 : Souscription d'un crédit long terme sur le budget annexe SICTOM ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : financement des travaux de construction d'une déchèterie à Châteaubriant

Prêteur : Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire Atlantique et du Centre Ouest

Montant : 1 200 000 euros

Durée : 20 ans

Taux : 2.50 % fixe

Type d'amortissement : trimestriel progressif

Frais de dossier : 1 200 euros

ARTICLE 2: M. Le Président de la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval et Mme. La Chef de service comptable du SGC de Nort sur Erdre sont, chacun en ce qui les concerne, responsables de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée pour information aux conseillers communautaires et il en sera rendu compte au Conseil Communautaire, lors de sa prochaine réunion.

Fait à CHATEAUBRIANT, le 12/09/2022

Le Président,

Alain HUNAUT



AR-Préfecture

044-200072726-20220919-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-09-2022

Publication le : 19-09-2022



Le Président,

Alain HUNAUT